



**Fédération des clubs  
radioamateurs du Québec**  
Regroupe les radioamateurs du Québec depuis 1951

## **Panthéon de la radio amateur Protocole d'attribution**

### **1. Buts:**

Nommer, chaque année, une personne titulaire d'un certificat de radioamateur, au Panthéon de la radio amateur, ci-après appelé le Panthéon, soulignant la participation exceptionnelle de cette personne à la cause de la radio amateur. Cette nomination symbolise le caractère distinctif du candidat en regard des domaines suivants:

- la communication;
- l'expérimentation;
- les relations publiques;
- l'implication sociale comme radioamateur.

### **2. Critères d'éligibilité:**

Être titulaire d'un certificat de radioamateur;

Être, idéalement, membre associé de la Fédération des clubs radio amateurs du Québec;

Être en mesure de répondre aux différents critères de sélection et d'évaluation ci-après mentionnés;

Être mis en candidature, par voie de proposition, par un membre du CCC au comité de sélection du Panthéon de la radio amateur. Le comité peut lui-même faire des propositions additionnelles de candidats. ;

Ne jamais avoir été nommé au Panthéon de la radio amateur.

### **3. Champs de sélection et d'évaluation:**

Les personnes mises en candidature devront avoir eu un impact sur chacun des aspects suivants:

**Communication:** La communication radio et interpersonnelle qui aura contribué à favoriser de meilleurs rapports humains entre les membres de la communauté radioamateur.

**Expérimentation:** L'expérimentation électronique et scientifique qui aura servi à donner des services et des produits pour le plus grand bien et plaisir de membres de la communauté radioamateur.

**Relation publique:** La personnalité qui, par son rayonnement et son dévouement, aura le mieux servi à faire connaître, auprès du public et de divers organismes, les services que peut rendre la radio amateur à la communauté, en général.

**Implication sociale:** Toute personne qui, par son intérêt, sa détermination, sa force de caractère, ou son enthousiasme, a su faire preuve de constance et de civisme en servant les intérêts de la communauté et ce, par des réalisations concrètes et vérifiables.

Une implication soutenue, constante et notoire, en regard des critères de sélection, est une condition essentielle pour la mise en candidature et l'obtention de cet honneur.

#### **4. Comité de sélection:**

Le comité de sélection du lauréat est composé de trois membres associés de la Fédération des clubs radioamateurs du Québec. Le conseil d'administration nomme les membres du comité par résolution. Un des membres du comité agit comme président. Le conseil d'administration nomme les membres du comité à sa réunion régulière de janvier.

#### **5. Méthodologie de mise en candidature et nomination**

**De toutes les candidatures reçues, le comité conserve tout au moins trois et tout au plus cinq des amateurs proposés en se basant sur ses connaissances du milieu de la radio amateur ou en questionnant ses confrères ou consœurs.**

**Le comité demande à chacun des radioamateurs qu'il a retenu de lui présenter son CV radioamateur.**

Par la suite, le comité de sélection procède au choix du lauréat selon la méthodologie de pointage déterminée par le présent document en se basant sur les CV radioamateurs des candidats.

Le président du comité de sélection agit comme président d'assemblée, tous les membres du comité ont droit de vote.

Une candidature, pour être désignée gagnante, devra avoir obtenu la plus haute cote lors du pointage effectué par les membres du comité de sélection.

La grille de sélection du comité, accompagnée d'un rapport, doit être transmise au conseil d'administration. Le Conseil d'administration doit entériner le choix du récipiendaire de cet honneur selon les recommandations du comité de sélection. Si un membre du Conseil d'administration est proposé comme candidat, ce dernier doit se retirer pendant les délibérations du Conseil d'administration sur ce sujet.

Le rapport du comité de sélection doit être présenté au Conseil d'administration au plus tard à la fin du mois d'avril.

Le nom du lauréat est divulgué au public lors de l'assemblée générale annuelle.

#### **6. Méthode de pointage:**

La méthode se veut une compilation arithmétique. Chaque membre du comité de sélection reçoit, du président du comité, une grille de pointage où il est inscrit le nom des personnes mises en candidature. Chaque membre du comité indique ensuite selon le principe du pointage croissant proportionnel au nombre de candidature la valeur qu'il donne à chaque candidat; le chiffre 1 étant attribué à son dernier choix.

Suite au scrutin, le président du comité de sélection reçoit les grilles de pointage

complétées par chaque membre du comité et procède à la compilation de chaque formulaire.

Ainsi, celui qui obtient la plus haute cote se voit proposé, comme lauréat, aux membres du conseil d'administration. S'il y a égalité dans le pointage entre deux candidats ou plus qui empêche d'établir les nominations, un autre tour de scrutin est fait entre les candidats à pointage égal et ce, jusqu'à ce qu'un candidat obtienne le plus grand nombre de points.

#### **8. Intronisation au Panthéon de la radio amateur:**

À la suite du choix effectué par les membres du Conseil d'administration, le directeur général verra à faire parvenir au candidat sélectionné et ce, au moins trois semaines avant l'assemblée générale annuelle, un avis l'informant de sa mise en nomination et l'enjoignant d'y être présent.

La nomination au Panthéon de la radio amateur est accompagnée d'une plaque souvenir, le directeur général s'assurera également, que la plaque souvenir, soit apportée chez un graveur afin d'y faire apposer le texte qui y sera inscrit, le nom et l'indicatif d'appel du nouveau récipiendaire. Il prendra aussi toutes les mesures et dispositions nécessaires afin que ce trophée soit prêt avant sa remise.

La plaque demeure la propriété du récipiendaire et lui sera remise par le président qui fera état des éléments retenus pour justifier le choix du lauréat.

La remise de la plaque souvenir, pourra aussi être faite, s'il y a lieu, lors d'une petite cérémonie ou seront présents un ou plusieurs membres du CA de RAQI et un ou plusieurs membres du CA du club ayant présenté la candidature gagnante ainsi que quelques invités proches du récipiendaire.

Un budget de 500 \$ sera prévu, par RAQI, pour couvrir l'ensemble des coûts de cette nomination au Panthéon de la radioamateur.

Septembre 2023